

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA



RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2020

RÈGLEMENT 383-2020 — MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018

À la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le 15 juin 2020, à 18 h 30 à la salle Jean-Guy-St-Onge de Saint-Stanislas-de-Kostka et à laquelle sont présents M^{me} Caroline Huot, mairesse, et les conseillers suivants :

M. Jean-François Gendron
M. Réjean Dumouchel

M^{me} Louise Théorêt
M. Mario Archambault

tous formant quorum.

Mme Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 28 juin 2000 ;

ATTENDU qu'afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé, la Municipalité a adopté le règlement de zonage 330-2018 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 330-2018 est en vigueur depuis le 16 aout 2018 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire certaines modifications au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le Conseil approuve les modifications au règlement de zonage 330-2018 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 12 mai 2020 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil le 12 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE CE RÈGLEMENT ET QU'IL SOIT DÉCRÉTÉ PAR CE QUI SUIT :

Article 1

INTERPRÉTATION

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

Article 2

OBJET

Le présent règlement vise à ajouter un usage commercial à la zone MXTV-6 et à attribuer des numéros civiques pour les logements d'appoint dans une résidence unifamiliale isolée.

Article 3

Le paragraphe h) de l'article 6.83 *Aménagement d'un logement d'appoint* est remplacé par le paragraphe suivant :

« h) Un numéro civique additionnel peut être attribué au logement d'appoint ; »

Article 4

L'annexe A du règlement de zonage 330-2018 est modifiée par l'ajout, à la grille des usages et des normes de la zone MXTV-6, de l'élément ici-bas. Les modifications apportées par le présent article sont illustrées en turquoise à la grille qui est jointe à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante:

Ajout de la catégorie d'usages suivante à la section **USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS** à la sixième rangée:

« CA-6 : Commerces de pièces et réparation », avec la mention « ■ » à la deuxième colonne.

Article 5

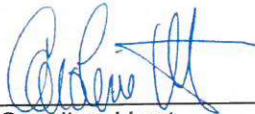
DISPOSITION TRANSITOIRE

Ce règlement modifie à toutes fins de droit le règlement numéro 330-2018 de la Municipalité.

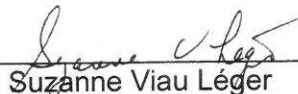
Article 6

DISPOSITION FINALE

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Caroline Huot
Mairesse



Suzanne Viau Léger
Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion : 12 mai 2020
Adoption du projet de règlement : 12 mai 2020
Atelier participatif : 28 mai 2020
Consultation écrite : 29 mai au 12 juin 2020
Adoption du règlement : 15 juin 2020
Certificat de conformité de la MRC :
Entrée en vigueur :



**SAINT-STANISLAS-
DE-KOSTKA**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le 15 juin 2020 à 18 h 30 à la salle Jean-Guy-St-Onge de Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants

M. Jean-François Gendron
M. Réjean Dumouchel

M^{me} Louise Théorêt
M. Mario Archambault

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M^{me} Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente à la salle Jean-Guy-St-Onge.

RG-383-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 383-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 330-2018 et ses amendements qui vise à ajouter un usage commercial à la zone MXTV-6 et à attribuer des numéros civiques pour les logements d'appoint dans une résidence unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par M. Réjean Dumouchel, conseiller, lors de la séance du 12 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté lors de la séance du 12 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'atelier participatif tenu par l'intermédiaire d'un membre du conseil afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer via la plateforme Facebook en direct le 28 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique sur ce règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui a été tenue du 29 mai au 12 juin 2020 en respectant l'arrêté 2020-033. Les commentaires concernant le projet de règlement ont été acheminés par courriel à l'adresse info@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221 rue Centrale ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application demeurent les mêmes que ceux présentés lors de la séance du 12 mai 2020 ;

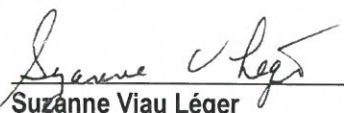
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 383-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 330-2018 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité

Sujet à l'adoption du procès-verbal
par les membres du conseil.

Copie certifiée conforme
Ce 15 juin 2020


Suzanne Viau Léger

Secrétaire-trésorière adjointe